

Granbordenuy - Verbier 4 Vallées

Morges – 21 et 22 août 2021

Instructions de course

La régata est organisée par le Club Nautique Morgien, place de la Navigation 1, CH – 1110 Morges ;
Tél. +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch, www.cnmorges.ch
Président du comité d'organisation : Olivier Lasserre
Président du jury : Yves Gaussen

La mention '[DP]' dans une règle des instructions de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

- 1.1. Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de World Sailing.
- 1.2. Le règlement de jauge SRS en cours de l'ACVL. Pour les bateaux non jaugés, la règle 52 ne s'applique pas.
- 1.3. Sous peine de disqualification, l'organisateur exige que chaque bateau soit éclairé par des feux de côté ordinaires (ou clairs), vert à tribord et rouge à bâbord et un feu de poupe ordinaire (ou clair) blanc, visibles en toutes circonstances et conformes aux prescriptions des articles 21 et, subsidiairement, 27 lettres b) et c) du Règlement de la navigation sur le Léman (RS 0.747.221.11); c'est à dire au minimum d'une portée de 1,5 km, intensité 1,4 candelas pour les feux ordinaires vert et rouge et d'une portée de 1,5 km, intensité 0,7 candelas pour le feu ordinaire blanc.
- 1.4. Des éclairages au moyen de bâton lumineux (de type "Cyalume") sont interdits. [DP]
- 1.5. La langue officielle est le français.

2. Avis aux concurrents

- 2.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé à côté du bureau des inscriptions.

3. Modifications des instructions de course

- 3.1. Toute modification aux instructions de course sera affichée 1h30 avant l'heure où elle entrera en vigueur.

4. Signaux faits à terre

- 4.1. Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de la cabine Start.

5. Programme des courses

- 5.1. Horaire :

Samedi 21 août :	13h30 - 17h30	Accueil, inscription, remise des instructions de courses et des balises GPS
	18h30	Signal d'avertissement M2
	18h35	Départ M2
	18h40	Signal d'avertissement monocoque
	18h45	Départ monocoque
Dimanche 22 août :	Dès l'arrivée	Festival de pâtes offerte aux navigateurs
	0h30	Clôture
	Dès que possible	Remise des prix

- 5.2. Nombre de courses :
Il est prévu de courir 1 course.

6. Pavillons de classe

- 6.1. Pavillon « Q » pour les Lestés.
- 6.2. Pavillon « M2 Speed Tour » pour les M2.

7. Zone de course

- 7.1. La zone de course se situe dans la baie de Morges élargie.

8. Parcours

- 8.1. Le parcours est de type côtier. Voir le plan de parcours annexé (Granbordenuy - Verbier 4 Vallées).

9. Marques

- 9.1. Les marques de parcours sont des bouées cylindriques orange, de nuit surmontée d'un feu blanc à éclat blanc, toutes les marques sont à laisser à bâbord.
- 9.2. La bouée de passage au Start est surmontée d'un feu à éclat rouge
- 9.3. Le radiophare de St-Prex est utilisé comme marque de parcours.

10. Zones qui sont des obstacles

- 10.1. Il n'y a pas de zones considérées comme des obstacles sur la zone de course

11. Le départ

- 11.1. Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.
- 11.2. La ligne de départ est définie par entre la cabine Start (bande jaune sur le milieu de la cabine Start) et la bouée orange au large. La zone entre la bouée orange surmontée d'un drapeau jaune et la cabine Start n'est pas navigable (algues)
- 11.3. Ordre de départ des classes : 1) Multicoques M2, puis 2) Lestés.
- 11.4. Un bateau qui ne prend pas le départ dans les quatre minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A4 et A5.
- 11.5. Tout bateau dont tout ou partie a dépassé la ligne de départ entre le signal préparatoire et le signal de départ (c'est-à-dire dans les 5 minutes avant le départ) sera pénalisé sans instruction d'une distance de 500 mètres déduite de la distance parcourue par le bateau. Ceci modifie la règle 63.1.

12. Arrivée

- 12.1. L'ordre d'arrivée sera établi à 0h30 en comptabilisant la distance parcourue par les participant.

13. Système de pénalité

- 13.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité du 720° est remplacée par la pénalité du 360°.

14. Temps limite

- 14.1. La clôture est fixée à 0h30 le dimanche 22 août 2021.
- 14.2. Tous les bateaux seront classés.

15. Réclamations

- 15.1. Afin de respecter l'horaire de la distribution des prix, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le bateau ait fini sa course.

16. Classement

- 16.1. Le classement en distance réelle sera effectué avec les balises GPS.
- 16.2. Un classement en « distance compensée » sera effectué en appliquant le coefficient SRS de chaque bateau sur sa distance parcourue.
- 16.3. Un classement de série sera effectué à partir de 5 bateaux.

17. Règles de sécurité

- 17.1. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. Un bateau qui abandonne doit en informer le comité de course au tél : **076 324 05 39 Bureau de course** (Bertrand Favre).
A défaut les éventuels frais de recherche (police, sauvetage) peuvent être mis à sa charge. [DP]
Informations Sauvetage: alarme section de sauvetage de Morges est le 117 (Police cantonale vaudoise)
Les embarcations du sauvetage peuvent être atteintes sur le canal DL (16) indicatifs Lémano 318 / 418.
- 17.2. La distance de sécurité de 50 m. d'un bateau de ligne (sphère verte sur mât) doit être respectée. [DP]
- 17.3. Dès la nuit tombante, le port du gilet de sauvetage avec éclairage individuel (type Cyalume), et un moyen de signalisation sonore (sifflet) est obligatoire.
- 17.4. En cas d'avis de tempête (90 éclats/minutes), la course est immédiatement annulée.

18. Remplacement d'équipier

- 18.1. Le remplacement d'équipier doit être annoncé au moment de l'inscription.

19. Bateaux accompagnateurs

19.1. Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. [DP]

20. Communication radio

20.1. Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

21. Balise électronique GPS

21.1. Les concurrents ont l'obligation d'accepter à leur bord et de prendre soin d'un équipement électronique servant à la géolocalisation de la compétition et à la sécurité, mis à disposition pour la course par le comité d'organisation. Cet équipement devra être rendu aux organisateurs au plus tard avant la distribution des prix.

22. Décharge de responsabilité

22.1. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

23. Assurance

23.1. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, y compris en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000 par incident, ou son équivalent.

ANNEXE A

Parcours GRANBORDENUY - Verbier 4 Vallées

MONOCOQUES

Parcours (tour):

0 → Radiophare de St-Prex → 1 → 2 → 0

On tourne jusqu'à 00:30 (minuit et 30 minutes)

Toutes les marques sont à laisser à babord.

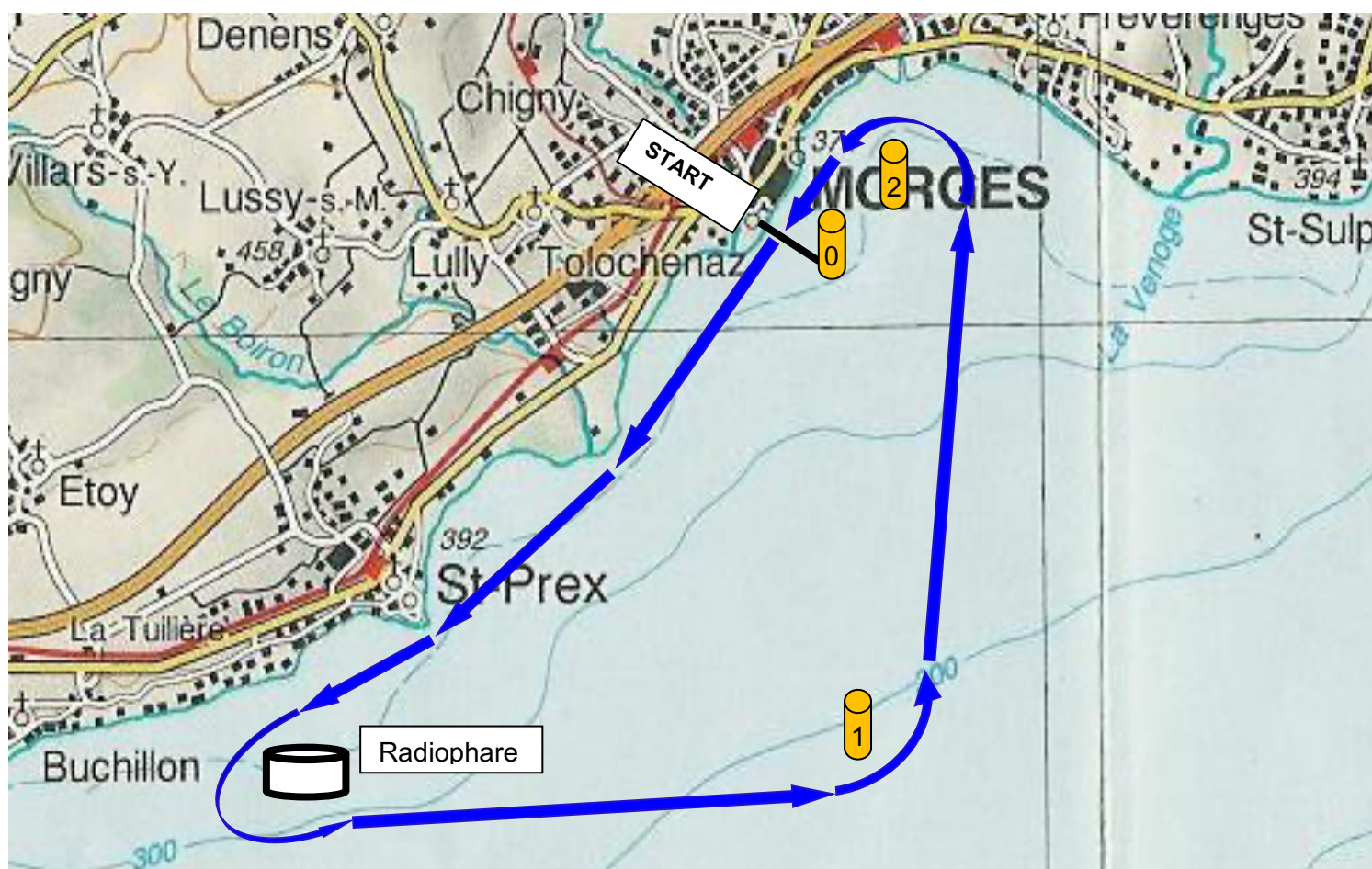


Schéma du parcours GRANBORDENUY - Verbier 4 Vallées

MULTICOQUES

Parcours :

0 → Radiophare de St-Prex → 0

